

NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 75  
Présents et représentés à la séance : 48  
Date de première convocation : 20/06/2016  
Date du complément à la convocation : 23/06/2016  
Date de nouvelle convocation :

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération : 5 / 7 / 2016

**SEANCE DU 30 juin 2016**

**OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE TRENTE JUIN**

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCOT de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoit ROUSTANG, 1<sup>er</sup> Vice-Président et Président par intérim du Syndicat mixte du SCOT.

**Etaient présents ou représentés :**

Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : G. DANY, L. ACHARD, F. CESTER, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, M. BEYNET, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD

Communauté de Communes Buëch Dévoluy : J-F. CONTOZ, J. PUGET, G. JULLIEN, J. BONNARDEL, M. HUBAUD, R. MOREAU

Communauté de Communes de Tallard Barcellonnette : J-P. TILLY, J-B. AILLAUD, S. AYACHE, M. CŒUR, A. GAYDON, R. COSTORIER représenté par M. GAY PARA, R. ODDOU-STEFANINI, M. GAY-PARA, M. RICARD, J-M. ARNAUD représenté par M. RICARD

Communauté de Communes du Champsaur : C. MIOLETTI, J-P. DAVIN, A. GAMBIN, R. NOUGUIER, D. PY, C. ROGAZZO, J-M. BARTHELEMY, B. ROUSTANG

Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : F. MICHEL, E. CLAUZIER, H. BORRELLY

Communauté de Communes du Haut-Champsaur : J-P. COLLE, B. SARRAZIN, F. BROUX

Communauté de Communes du Valgaudemar : F. MARY, R. ACHIN, C. ANTOINE représenté par B. ROUSTANG

Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER représenté par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, C. FACHE, C. HUBAUD

**Etaient excusés :**

Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : A. DE SANTINI

Communauté de Communes de Tallard Barcellonnette : R. COSTORIER, J-M. ARNAUD

Communauté de Communes du Valgaudemar : C. PELLISSIER, C. ANTOINE

Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER

**Etaient absents :**

Communauté de Communes Buëch Dévoluy : A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, P. SCHIAZZA, R. FREY, S. LARD

Communauté de Communes de Tallard Barcellonnette : P. ALLEC, F. BIAIS

Communauté de Communes du Champsaur : M. VINCENT, G. CHAPELLE, P. BRUNEL, D. KNOCKAERT, J. NOUGUIER, B. ROCHAS, D. GOSSELIN

**Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon** : S. CHAUSSEGROS, N. WIERZBINSKI,  
B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD

**Communauté de Communes du Haut Champsaur** : J-F. MICHEL

**Communauté de Communes du Valgaudemar** : J-C. CATELAN, L. SAUVA, G. DEBARGE,  
D. ALLUIS, D. ARMAND

**Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand »** : P-Y. LOMBARD

**Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E. BOUVIER, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, chargé de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- M. AYE, assistante comptable auprès du Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Elisabeth CLAUZIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

Monsieur Benoît ROUSTANG, 1er Vice-Président Syndicat mixte du SCoT, ouvre la séance en tant que Président par intérim suite à la démission de Monsieur Maurice RICARD du poste de Président du Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise (et dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet en date du 16 juin 2016). Monsieur ROUSTANG annonce que 44 délégués sont présents, et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie. Quatre délégués excusés ont par ailleurs donné leur pouvoir, ce qui porte à 48 le nombre de votants.

Monsieur Benoît ROUSTANG propose alors de passer à l'élection d'un nouveau Président pour le Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise.

Monsieur Ange GAMBIN, délégué de la communauté de communes du Champsaur, est désigné doyen d'âge de l'assemblée et préside l'élection. Il rappelle que l'élection du Président est soumise au code général des collectivités territoriales ainsi qu'aux statuts et règlement intérieur du syndicat mixte du SCoT. Le conseil syndical élit son Président à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative des suffrages exprimés lors du troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Monsieur Ange GAMBIN appelle les candidatures.

Monsieur Carmine ROGAZZO, délégué de la communauté de communes du Champsaur, Président de la communauté de communes susdite, présente sa candidature et en expose les motifs.

Monsieur Ange GAMBIN appelle deux délégués à ses côtés pour assurer les fonctions d'assesseurs. Monsieur Jérôme BONNARDEL et Monsieur Rémi ODDOU-STEFANINI se proposent pour assumer les fonctions d'assesseurs lors du dépouillement.

Monsieur Ange GAMBIN engage les opérations de vote et précise que celui-ci se déroulera à bulletin secret.

Après dépouillement par les assesseurs, Monsieur Ange GAMBIN annonce les résultats du premier tour :

Nombre de votants : 48

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 44

Nombre de suffrages exprimés en faveur de C. ROGAZZO : 44

Majorité absolue : 23

Monsieur Carmine ROGAZZO, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Président et est immédiatement installé.

Monsieur Ange GAMBIN le félicite et l'assemblée prend part à ces félicitations.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,  
Carmine ROGAZZO

